

Date de convocation : 05/04/2017

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2018

Le onze avril deux mil dix-huit à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROBIN.

Etaient présents :

M. Jean-Claude ROBIN, M. Michel VEZINES, M. Claude SAYAGH, M. Stéphane AUDUREAU, M. COUDRAY Loïc, M. Michel GLANARD, M. Frantz MOUSSU, M. Pascal DEBUYSERE, Mme Aurélia FERNANDEZ, Mme Stéphanie SAN ROQUE.

Absents et représentés :

M. Joël THEILLARD donne pouvoir à M. Michel VEZINES

Absents:

M. Francis ARIAS, M. Michaël HADENGUE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme JUBAULT-BREGLER Anne est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Puis, on passe aux questions inscrites à l'ordre du jour.

2018-11 : Approbation compte administratif 2017 budget communal : à l'unanimité

Les résultats du compte administratif relatif à l'exercice 2017, sont les suivants :

• Excédent de la section de fonctionnement	162 145,85 €
• Déficit de la section d'investissement	17 035,97 €
	<hr/>
Excédent global	145 109,88 €
	<hr/> <hr/>

En €	Investissement		Fonctionnement		Résultat/Solde	
Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Reports N-1	3 246,23			121 115,82		
Opérations de l'exercice 2017	51 151,95	37 362,03	283 115,48	324 145,51		
Totaux	54 398,18	37 362,03	283 115,48	445 261,33		
Résultat de clôture	17 036,15			162 145,85		145 109,70
Restes à réaliser		7 312,00				
Résultats définitifs	54 398,18	44 674,03			9 724,15	

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré, l'assemblée approuve le compte administratif 2017 pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Le Maire s'étant retiré de la salle, le conseil municipal après délibération vote le compte administratif 2017 à l'unanimité des présents et représentés soit 11 voix.

2018-12 Approbation compte de gestion 2017 budget communal : à l'unanimité

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes sont exacts,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur est conforme au compte administratif de l'exercice 2017 et l'approuve à l'unanimité.

2018-13 Vote de l'affectation de résultat du budget communal : à l'unanimité

Résultats du compte administratif du budget communal :

- Section de fonctionnement : 162 145,85 €
- Section d'investissement : - 17 036,15 €
- Restes à réaliser : 7 312,00 €

Besoin de financement à l'article 1068 recette d'investissement : 9 724,15 €

Le Conseil Municipal au vu des résultats du compte administratif 2017 et du besoin de financement décide, après en avoir délibéré, d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- **9 724,15 €** en section d'investissement à l'article **1068**

- **152 421,70 €** en section de fonctionnement à l'article **002**

2018-14 Vote taux des taxes locales : à la majorité (6 voix pour, 4 abstentions et 1 voix contre)

Ayant pris connaissance de l'état de notification des taux d'imposition de 2018 et des nouvelles bases, le Conseil Municipal décide, à la majorité des membres présents, de maintenir les taux de l'année 2017 pour l'année 2018, soit :

- Taxe d'habitation :	7,96 %
- Taxe foncière bâti :	10,07 %
- Taxe foncière non bâti :	43,82 %

2018-15 Vote budget primitif 2018 budget communal : à l'unanimité

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018 de la commune en équilibre en dépenses et en recettes :

- | | |
|-----------------------------|--------------|
| • Section de fonctionnement | 419 712,00 € |
| • Section d'investissement | 223 464,15 € |

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget présenté.

2018-16 Dissolution du SMIS (Syndicat Mixte des Installations Sportives du Lycée de Magnanville) : à l'unanimité

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les articles L5213-33, L5211-25-1 et L5211-26 ;

Vu l'arrêté n°2015362-002 du 28 décembre 2015 portant fusion de la Communauté d'Agglomération de Mantes-en-Yvelines, de la Communauté d'Agglomération des Deux Rives, de la Communauté d'Agglomération de Poissy-Achères-Conflans Sainte Honorine, de Seine & Vexin Communauté d'Agglomération, de la Communauté de Communes des Coteaux du Vexin et de la Communauté de Communes Seine-Mauldre au 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la délibération n°2018-03 par laquelle le comité syndical du Syndicat Mixte des Installations Sportives (SMIS) du Lycée de Magnanville décide la dissolution du syndicat et décide du devenir du Gymnase de Magnanville à l'issue de la dissolution du SMIS ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte des Installations Sportives (SMIS) du Lycée de Magnanville ;

Considérant que le Syndicat Mixte des Installations Sportives du Lycée de Magnanville consacre la totalité de son activité à la gestion et au fonctionnement du gymnase ;

Considérant que ledit syndicat est propriétaire du gymnase du Lycée de Magnanville et qu'il est pertinent qu'à l'issue de sa dissolution, la commune de Magnanville reprenne la propriété de cet équipement situé sur son territoire communal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : ACCEPTE la dissolution du Syndicat Mixte des Installations Sportives du Lycée de Magnanville à compter du 3 avril 2018 ;

Article 2 : ACCEPTE les conditions de liquidations suivantes :

- Transfert en pleine propriété du Gymnase de Magnanville (parcelle 33 – feuille 000 AL 01, avenue Pierre Bérégovoy) et des matériels qui lui sont associés et qui sont nécessaires à sa gestion et exploitation à la commune de Magnanville (Commune d'implantation) ;
- Répartition des résultats de fonctionnement du syndicat au 3 avril 2018 :
 - o en priorité auprès de la commune de Magnanville afin qu'elle puisse procéder à la réalisation de l'ensemble des travaux nécessaires à la réhabilitation et à la mise aux normes de l'équipement et au recouvrement des factures du syndicat du 1^{er} trimestre 2018, soit un montant de 63 449,62 € ;
 - o pour le solde résiduel d'un montant de 40 343,33 € entre les différents membres du syndicat (à savoir les communes de Boinvilliers, Boissy-Mauvoisin, Bréval, Dammartin-en-Serve, Flins-Neuve-Église, Longnes, Mondreville, Montchauvet, Neauphlette, Saint-Illiers-le-Bois, Tilly et la CU GPS&O) au prorata de la provenance géographique du nombre moyen d'élèves inscrits au lycée de Magnanville sur les 3 dernières années scolaires ;
- Répartition des résultats d'investissement du syndicat au 3 avril 2018 d'un montant de 31 357,51 € entre les différents membres du syndicat au prorata de la provenance géographique du nombre moyen d'élèves inscrits au lycée de Magnanville sur les 3 dernières années scolaires ;

Détail de la répartition des résultats du SMIS (après affectation directe d'un montant de 63 449,62 € à la commune de Magnanville en fonctionnement) :

Membres du SMIS	Montants de la répartition du résultat de fonctionnement résiduel	Montants de la répartition du résultat d'investissement	Total
Boinvilliers	145,24 €	112,89 €	258,12 €
Boissy-Mauvoisin	568,84 €	442,14 €	1 010,98 €
Bréval	2 275,36 €	1 768,56 €	4 043,93 €
Dammartin-en-Serve	1 476,57 €	1 147,68 €	2 624,25 €
Flins-Neuve-Église	96,82 €	75,26 €	172,08 €
Longnes	1 508,84 €	1 172,77 €	2 681,61 €
Mondreville	407,47 €	316,71 €	724,18 €
Montchauvet	342,92 €	266,53 €	609,45 €
Neauphlette	1 105,41 €	859,20 €	1 964,60 €
Saint-Illiers-le-Bois	697,94 €	542,48 €	1 240,42 €
Tilly	584,98 €	454,69 €	1 039,67 €
CU GPS&O	31 132,95 €	24 198,59 €	55 331,54 €
Total	40 343,33 €	31 357,51 €	71 700,84 €

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Michel GLANARD fait part d'un problème sur le miroir de circulation rue A Bateau, celui-ci va être nettoyé ou changé si besoin.
- Monsieur Pascal DEBUYSERE indique que la majorité des habitants de la rue de la Mare Mittée, souhaite que la voirie passe dans le domaine public. Le Maire l'informe que le dossier finalisé doit être présenté aux membres du conseil municipal afin de voir les suites à donner.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h50.